



VOTATIONS

PC Familles: un projet intelligent

Nous votons le 15 mai sur un projet de loi introduisant des prestations complémentaires pour les familles (PCFam), ainsi qu'une rente-pont pour les chômeurs en fin de droits, à moins de 2 ans de l'âge AVS.

Ayant présidé la commission du Grand Conseil qui a abouti par 10 voix contre 1 au texte qui sera soumis au peuple (sans avoir été amendé par le plénum), je me permets de revenir sur les cinq arguments principaux des référendaires, auxquels nous avions répondu sans le moindre doute:

1. Un «impôt supplémentaire sur le travail» est dénoncé sur leurs affiches: or cette formule a l'avantage de mobiliser solidairement les employeurs, les salariés, les communes et le canton, qui seront du reste réunis dans une commission de suivi, veillant aux éventuelles dérives du système. De plus, on ne parle que de 3 francs par mois pour un-e salarié-e gagnant 5000 francs (0,06%).

2. «Toucher une aide sans travailler?»: les PCFam encouragent au contraire la reprise d'une activité, si modeste soit-elle. Ainsi, une famille de quatre personnes «perdra» près de 13 000 francs/an par rapport au régime de l'aide sociale (R.I.) si elle ne travaille pas, mais peut atteindre un revenu maximal de 51 165 francs avec l'appoint des PCFam.

3. «Subventionner des personnes ayant décidé de ne travailler qu'à 20%?»: toutes les études montrent que la pauvreté frappe surtout les familles monoparentales et que le temps partiel de ces mamans est souvent lié, soit à l'impossibilité de trouver un plein-temps compatible avec l'éducation des enfants, soit à l'absence de places en crèches-garderies.

4. «Les coûts du projet seraient sous-estimés?»: le projet de PCFam a été validé par un bureau spécialisé et indépendant (BASS). Il nous a été démontré qu'il prend en compte les meilleures expériences des autres cantons: Tessin, Soleure, Berne, Fribourg ou Genève.

5. «Les prélèvements sociaux ne cesseraient d'augmenter et le filet social serait suffisant?»: un député, lui-même employeur, a signalé que les PCFam lui coûteraient moins cher que sa cotisation à son association patronale! Plus sérieusement, toutes les comparaisons montrent d'une part que nous restons très compétitifs et de l'autre que la fracture sociale s'accroît.

Enfin, il est important de se souvenir que, durant ces dix dernières années, bonnes ou mauvaises,

LE CLIN D'ŒIL



CHANTÉE Lors de la traditionnelle décoration des fontaines de Nyon pour Pâques, le Männerchor Liederkranz de Nyon a décoré la fontaine «Le Tilleul» et animé les rues de Nyon lors du marché du samedi 16 avril. PHOTO ENVOYÉE PAR MARTIN NYFFENEGER, CHANTEUR DE LA CHORALE LIEDERKRANZ.

ses, les charges consacrées à la solidarité sociale n'ont jamais diminué (exception la stabilité observée en 2008). La question essentielle est donc celle-ci: comment faire pour encourager des familles modestes à ne pas renoncer à se battre? Les PCFam bénéficieront à 6000 familles, la rente-pont à 700 chômeurs âgés, qui sortiront de la logique de l'assistance: c'est donc une réponse intelligente. Votons OUI aux PC Familles.

Philippe Martinet, député, président de la commission PC Familles, Gland

RÉACTIONS

Réponse de l'Usine à Gaz

M. Grégory Marchou dit (P'tit) Greg, suite à votre «lettre ouverte» parue dans «La Côte» du 15 avril, il me semble nécessaire de préciser 2 ou 3 choses:

1. Mon «mépris de la scène locale» m'a amené à créer début 2006 les Soirées Bonsai, tremplin destiné aux groupes régionaux qui n'ont encore que peu d'expérience scénique. J'ai constitué un groupe d'écoute, auquel je participe et que j'anime, dont le travail est de sélectionner des artistes sur des critères d'originalité et de qualité et, naturellement, de proximité géographique.

Depuis, une centaine de formations, de la région mais aussi d'autres cantons suisses, se sont produits sur la scène de l'Usine à Gaz dans des conditions identiques à celles que nous proposons à des artistes reconnus. Le constat que tire aujourd'hui ce groupe d'écoute, après cinq ans d'exercice, est que la scène locale ne nous semble plus aussi dynamique qu'avant, c'est-à-dire que peu de projets intéressants ont émergé ces dernières années. Je me suis permis de déclarer au journaliste de «La Côte» que la pénurie de locaux de ré-

pétition pouvait être un élément (parmi d'autres) responsable de cette situation.

2. Ce même mépris que vous m'attribuez m'amène également plusieurs fois dans l'année à mettre à disposition d'artistes de la région nos infrastructures pour leur permettre de travailler leur prestation scénique et de progresser dans leur pratique (résidences).

3. Quant au fait que, selon vous, je «refourge littéralement» aux Vendredis de l'Usine les démos que je reçois, je laisse à ces membres de notre association qui programment ces soirées de manière indépendante le soin d'apprécier...

Pour le reste, je ne m'abaisserai pas à votre niveau, à coups d'affirmations tendancieuses et de prétendues citations, mais, comme vous parlez de «votre travail», je me permets de vous dire que le travail d'un artiste ne se limite pas à écrire des chansons, à produire des albums et à les envoyer à tous les programmeurs de Romandie. La masse de demandes que nous recevons tous ne nous permet plus de tout traiter, de tout écouter et de répondre à tout le monde. Cela implique que les artistes, ou les personnes qui les entourent, doivent faire preuve de persévérance, prendre leur téléphone ou trouver des manières de se signaler à notre attention. A ce titre, si votre lettre ouverte est une nouvelle méthode de marketing, je la trouve pour le moins innovante...

Pierre-Yves Schmidt, directeur de l'Usine à Gaz

RÉACTIONS

Faut-il loger des requérants sous un collège?

Suite à l'article sur l'installation de futurs réfugiés dans l'abri PC des Ferrerets en date du mardi

19 avril 2011 et n'en déplaise à Monsieur Philippe Leuba, j'ai toujours pensé que les règlements et obligations étaient construits pour les sots!

Réquisionner pour loger des personnes est une chose, loger ces gens sous un collège une autre.

Les conditions de vie dans un abri ne sont certainement pas les meilleures, mais n'oublions pas que ces abris étaient au départ prévus pour la population. Par ailleurs être réfugié, c'est demander l'asile (du grec *asylon* refuge sacré), la protection et en bénéficier, non pas se transformer en casseur à la petite semaine ou en pourvoyeur de stupéfiants ce qui devient tristement très tendance comme l'on a pu le voir en janvier à Nyon.

J'affirme donc que l'installation de 54 hommes inactifs (et c'est là le problème!) sous le collège des Perrerets est une sottise! J'espère et souhaite que notre Municipalité sache réagir et proposer une autre alternative.

Michel Grosbois, ancien conseiller communal, Gland

Lettre à «LA CÔTE»
Cher Journal de Nyon

Nous t'avons cherché à la gare de Crassier. Tu es arrivé avec la locomotive, c'était en 1930.

Puis, à bout de souffle tu es arrivée en 1945 avec des wagons modernes. Adieu au petit train. Après la construction de l'autoroute, cher journal, tu es arrivé par le bus.

Par tous les temps nous t'avons transporté sur notre vélo, même le samedi. Tu étais indispensable à tous les ménages.

Et maintenant tu peux être fier de toi, tu as de la couleur, sans toi, nous serions tristes.

Paulette Deluz, 90 ans, Nyon, ancienne postière de Crassier

CHRONIQUE FISCALE



Quelle valeur pour le terrain?

J'ai acheté il y a quelques années un terrain au travers de ma Sàrl. En finalité, je souhaite pouvoir l'utiliser pour y construire personnellement. A quel prix puis-je transférer l'immeuble?

Une société anonyme ou une société à responsabilité limitée a parfaitement le droit d'acquérir un bien immobilier, terrain ou autre, dans un but de placement notamment.

Celui-ci sera porté au bilan à sa valeur d'acquisition, exclusivement, ce à moins qu'une baisse de valeur puisse se justifier, ce qui est somme toute assez rare pour un terrain à tout le moins. Ainsi, la valeur de l'immeuble ne variera en principe pas durant sa période de détention.

Si, par hypothèse, l'actionnaire ou l'associé souhaite en finalité en faire un autre usage, il peut prendre la décision de le vendre à lui-même ou à un tiers. Si tant est que la vente à un tiers ne soulève généralement aucune question, il peut en être tout autrement de la vente à soi-même, soit de la société à l'actionnaire.

En effet, dans ce cas, le fisc souhaiterait pouvoir se convaincre que le prix de transfert est correct et correspond à celui qui aurait été demandé à un tiers.

Ne nous trouvant pas dans ce cas précis dans une situation de marché libre, on pourrait être tenté de procéder à un transfert à un prix le plus faible possible, ce afin de minimiser le bénéfice éventuellement réalisé dans la société et le droit de mutation dû par l'acquéreur.

Ainsi, la valeur comptable est rarement retenue comme base probante. L'estimation fiscale, même récente, bien qu'établie par un organisme d'état, ne fait pas forcément référence et ne lie pas l'autorité fiscale. Le prix retenu par la banque qui finance le projet ne l'est pas forcément plus. Par conséquent, à défaut d'une évaluation d'un expert immobilier, le fisc pourra vouloir retenir, s'il en a connaissance, le prix obtenu pour d'autres terrains se trouvant aux alentours. Le cas échéant, il ne sera pas évident de renverser cette valeur. Enfin, le fait que le prix ait été fixé dans un acte notarié, n'est pas déterminant en soi.

Bernard Jahrmann, Expert-comptable diplômé, Drys Fiduciaire SA, Lausanne

HUMEUR

Lettre à mes ennemis ou pamphlet en forme de ballade

Merci de ne pas avoir voté pour moi. Oui, merci de ne pas avoir considéré le fait que j'habite à Nyon depuis 1970. Merci de ne pas savoir que je suis membre fondateur de l'Usine à Gaz, du Théâtre Groupe 72, de Public 1 et 2, de Tsicoum-Tsicoum Théâtre, du Théâtre de la Luine et de l'Association des Marronniers. Merci d'avoir ignoré le fait que je suis membre du Conseil communal de Nyon pendant 25 ans (8 ans à la commission des finances, 5 ans à la commission de l'urbanisme, un an à la commission culturelle et j'en passe). Merci enfin d'avoir oublié que j'ai été décorateur au Festival international du documentaire (Visions du Réel) et éclairagiste au Centre de ballets contemporains (CBC).

Aujourd'hui, cependant, pour vous rassurer, je suis très heureux! Heureux de savoir que je ne suis pas politiciard... et que j'ai décidé, pour ma retraite, de rendre service à ma commune, sans parti pris, sans amertume et sans pantalon. Alors, comme dit Jacques Dutronc: «je retourne ma veste... je retourne ma veste...» etc. etc. Sus et haro aux baudets (ânes qui vont pas soif), autres soi-disant bien penseurs et étiqueteurs de bas étage: je ne suis ni mouton, ni Panurge, mais préfère de loin les biquettes. Ah!... à propos d'âne, si vous voyez le mien, il s'appelle Rossinante et il rentre tout de suite à la maison: vous lui donnez simplement une carotte, mais sans le bâton SVP... et il est à peu près intelligent. Pour votre gouverne, je suis né à Nyon et je persiste et signe. Cependant, je ne m'appelle pas Jacques Brel, mais simplement Juju. Alors, chers ennemis, quand vous me croisez, n'oubliez surtout pas de me saluer!!! Je ne m'en porterai que mieux. Ma liberté de pensée n'a d'égalé que le profond respect que je dois à tout être humain: «Être ou ne pas être... that is the question.» A bon entendeur et en toute amitié!

Jean-Paul Ursenbacher, artiste, conseiller communal chaque fois élu, Nyon